

ACCORD D'APPLICATION
Relatif à la délivrance d'un double diplôme

LAUREA MAGISTRALE IN SCIENZE CHIMICHE (LM-54)
ET
MASTER DE CHIMIE

Entre les soussignés :

L'UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

1 rue Thomas Becket – 76821 MONT- SAINT-AIGNAN Cedex (France)

représentée par son Président, le Pr. **Joël ALEXANDRE**, habilité à signer

ET

L'UNIVERSITA DEGLI STUDI DI FIRENZE

Piazza San Marco 4, 50121 FIRENZE (Italie)

représentée par son Recteur Vicaire, le Pr. **Andrea ARNONE**, habilité à signer.



PREAMBULE

VU les accords de coopération entre la République Italienne et la République Française ;

VU les dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'enseignement supérieur et la recherche des deux Etats ;

VU le D.M. n. 270 du 22 octobre 2004, «*Modifiche al regolamento recante norme concernenti l'autonomia didattica degli atenei, approvato con decreto del Ministro dell'università e della ricerca scientifica e tecnologica 3 novembre 1999, n. 509*», qui prévoit à l'art. 3, alinéa 10, que, sur la base de conventions adéquates, les universités italiennes peuvent délivrer des diplômes conjointement avec des universités italiennes ou étrangères ;

VU aussi l'article 6 alinéa 2 du décret précité, lequel prévoit que pour être admis au cours de « Laurea Magistrale » il faut être titulaire d'un diplôme de « Laurea » ou d'un diplôme universitaire sanctionnant des études d'une durée minimale de trois ans ou un autre titre d'études obtenu à l'étranger, agréé idoine et que l'université établit des critères d'accès spécifiques qui doivent satisfaire aux conditions requises par l'enseignement ;

VU la réglementation française en matière d'études universitaires ;

VU l'article L712-2 du code de l'éducation ;

VU la délibération du 31 mai 2015 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie au président ;

VU la convention cadre de coopération internationale liant l'Università degli Studi di Firenze et l'Université de Rouen Normandie ci-après annexée,

VU la note MIUR n. 17 du 16.02.2011 dans laquelle il est précisé que les cours internationaux des universités italiennes sont divisés en deux types : a) ceux qui délivrent des diplômes conjoints et b) ceux pour lesquels, en plus du diplôme national, il est prévu que le titre de l'université partenaire soit délivré ;

VU la résolution du Conseil du Département des Sciences Chimiques du 16.04.2021 ;

VU la résolution de l'École des sciences mathématiques, physiques et naturelles du 04.05.2021 ;

VU la résolution du Conseil d'administration de l'Université de Florence du 28.05.2021 ;

CONSIDÉRANT l'objectif commun de proposer à ses étudiants des parcours d'études partagés, orientés vers une formation intégrée ;

Les parties contractantes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Les Universités partenaires s'associent afin de construire un parcours d'études international qui permette de délivrer à leurs étudiants respectifs un double diplôme. Les programmes d'études indiqués dans le présent accord d'application sont déjà accrédités dans chaque université. Ces diplômes sont les suivants :

- Université de Rouen Normandie : Master de Chimie,



- Università degli Studi di Firenze: Laurea Magistrale in Scienze Chimiche (LM-54)

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXECUTION ET REALISATION

Chaque Université désignera au maximum 8 étudiants autorisés à participer au parcours d'études international. Les étudiants seront sélectionnés par le biais d'une commission composées d'enseignants issus de la discipline visée.

Les étudiants sélectionnés devront être inscrits en première à la première année de Master/Laurea Magistrale et avoir fait la preuve de compétences linguistiques suffisantes soit à l'issue d'un entretien soit en produisant une certification adéquate en langue française, italienne et anglaise (B1 minimum).

ARTICLE 3 – CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

Le choix des enseignements du parcours d'études international est partie intégrante de l'accord. La liste des modules et cours est annexée au présent accord (Annexe 1). Toute modification devra être discutée et approuvée par les Universités partenaires, dans le respect des maquettes des enseignements et des procédures prévues par les règlements en vigueur.

Les enseignements suivis et les examens réussis à l'Université degli Studi di Firenze selon le choix du parcours d'études international seront reconnus de droit par l'Université de Rouen Normandie et inversement.

ARTICLE 4 – STRUCTURE DU PROGRAMME D'ETUDES

Le programme prévoit une période de formation de deux années soit un total de quatre semestres. L'étudiant participant au programme devra obtenir un minimum de 30 crédits et être présent au minimum un semestre dans l'université d'accueil pour effectuer une partie ou la totalité du stage recherche et/ou des suivre des cours. Une partie des cours pourra être suivie en distanciel permettant ainsi une organisation flexible et une offre de formation étendue de cours dans tous les semestres des masters.

Les examens de chaque cours suivront les règles de l'Université dans laquelle le cours aura été suivi. La soutenance pour obtenir le diplôme de « Laurea » ou de Master sera organisé selon les modalités prévues par l'Université d'origine avec la participation d'au moins d'un enseignant de l'Université partenaire (qui devra participer à la soutenance, même par visio-conférence).

Les Universités partenaires conviennent d'une table de conversion des notes annexée au présent accord (Annexe 2).



ARTICLE 5 – DELIVRANCE DU DIPLOME

Aux étudiants qui auront obtenu les crédits prévus par le parcours d'études international et qui auront validé la soutenance de stage (« esame finale di laurea »), seront attribués les grades visés à l'article 1 et délivrés les diplômes correspondants dans chaque université.

La procédure de délivrance des diplômes relève de la réglementation propre à chaque pays.

ARTICLE 6 – COORDINATION DU PROGRAMME

Chaque Université nomme un enseignant responsable de la réalisation du programme d'études international. Les responsables devront se rencontrer une fois par an (en présentiel ou en visioconférence) dans le but de :

- Vérifier que le plan d'études est toujours conforme aux attentes initiales
- Examiner les résultats obtenus par les étudiants

Les propositions concernant l'organisation des enseignements, les programmes d'études, le recrutement des étudiants etc. devront être approuvées par les instances compétentes de chaque Université.

ARTICLE 7 – MOBILITE DES ETUDIANTS

Pendant les deux années du cours, les étudiants devront s'inscrire dans leur Université d'origine et pendant leur période de mobilité, ils seront inscrits dans l'Université d'accueil en tant qu'étudiants en échange dans un double diplôme, selon les règles en vigueur.

Pendant la période passée dans l'Université partenaire, les étudiants seront assimilés aux étudiants de l'établissement et auront les mêmes droits et obligations.

Les étudiants en mobilité s'acquitteront des droits d'inscription dans leur Université d'origine. L'Université d'accueil exonère de droits d'inscriptions les étudiants en mobilité, exception faite des droits fiscaux prévus par la loi.

Pour les étudiants provenant de l'Université de Rouen Normandie, le paiement de la taxe de la Région Toscane sera à la charge de l'Università degli Studi di Firenze en application de la délibération du Conseil d'Administration du 26/02/2016.

Les étudiants provenant de l'Università degli Studi di Firenze seront exonérés de la Contribution de Vie Etudiante et Campus (CVEC).

Les services fournis aux étudiants par les deux universités seront basés sur des critères de réciprocité.

Les étudiants en mobilité garderont la couverture d'assurance prévue par leur Université d'origine.



Pendant la période de mobilité, les frais de logement et de nourriture seront à la charge de l'étudiant qui pourra néanmoins bénéficier de bourses mises à sa disposition par des programmes européens ou par d'autres institutions.

ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les signataires conviennent de s'en remettre à l'appréciation de leur Tribunaux respectifs compétents et ce, après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 9 – DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord est rédigé en 4 exemplaires originaux, deux en langue française et deux en langue italienne, chaque version faisant foi et ayant la même valeur juridique.

Le présent accord n'est soumis à enregistrement qu'en cas d'utilisation, conformément à l'art. 5 du Décret Présidentiel 30 juin 1986, n. 131 et art. 4 du Tarif ci-joint (deuxième partie), aux frais du demandeur. Il est signé avec une signature manuscrite au n. 4 originaux et soumis au droit de timbre dès l'origine. L'impôt est supporté par l'Université de Florence, qui l'acquitte de manière virtuelle avec l'autorisation de l'Office Régional des impôts Toscan délivré le 18 novembre 1999 prot. n.m. 100079/99.

Le présent accord prendra effet à compter de la date de la dernière signature et sera valide pour une période de 4 ans. Il pourra être renouvelé après accord des deux parties signataires pour une période supplémentaire de 4 ans.

L'éventuelle résiliation devra être communiquée par écrit à l'Université partenaire au minimum six mois avant la date d'effet. L'accomplissement du cycle d'études sera de toute façon garanti aux étudiants ayant déjà commencé le parcours d'études international.

SIGNATURES

Il Prorettore Vicario dell'Università
degli Studi di Firenze
Prof. Andrea ARNONE

Firenze, il 03 GIU 2021



Il Presidente dell'Université de Rouen
Pr. Joël ALEXANDRE

Mont Saint Aignan, il 30 GIU 2021

Établi en 4 exemplaires (2 en français, 2 en italien).

Note : si la convention comporte plusieurs pages, celles-ci devront être paraphées.

ANNEXE 1

Piano di studi/ Programme d'études

Laurea Magistrale in Scienze Chimiche (Firenze) / Master de Chimie (Rouen)

Piano di studi: semestri, moduli didattici, crediti formativi

Gli studenti devono essere presenti presso l'università ospitante per almeno un semestre per effettuare in parte o tutto il lavoro di ricerca per la tesi e eventualmente seguire lezioni frontali. Grazie alle piattaforme digitali implementate nel corso della pandemia COVID-19 e disponibili presso le due università, parte dei corsi potrà essere seguita a distanza, consentendo così un'organizzazione flessibile fornendo agli studenti un'offerta formativa estesa a tutti i corsi disponibili nei 4 semestri del master/laurea magistrale a Rouen e Firenze, rispettivamente.

Gli studenti dell'Università di Firenze che frequenteranno l'Università di Rouen potranno validare i seguenti moduli:

TESI DI LAUREA MAGISTRALE:

Valido per tutti i curricula dell'Università di Firenze (UNIFI):

Prova finale: lavoro sperimentale (fino a 30 ECTS, B026790) integrando il Master a Rouen "XL-Chem" presso M2-S4 (SHE5D1M1, 30 ECTS)

Curriculum UNIFI "Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici":

Prova finale: lavoro sperimentale (fino a 24/30 ECTS, B026790) integrando il Master a Rouen il corso "Chimie Organique des Molécules pour le Vivant" M2-S4 "(SHE3D4M1, 24 ECTS)

Curriculum UNIFI "Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi":

Prova finale: lavoro sperimentale (fino a 18/30 ECTS, B026790) integrando il Master a Rouen " Polymères et surfaces " M2-S4 "(SHE1D4M1, 18 ECTS).

Curriculum UNIFI "Struttura, Dinamica e Reattività Chimica":

Prova finale: lavoro sperimentale (fino a 22/30 ECTS, B026790) integrando il Master a Rouen " Analyses et spectroscopie" M2-S4 "(SHE2D3M1, 22 ECTS)

I progetti di ricerca per la tesi devono avere come tutor i due ricercatori/docenti delle due università (Relatore dell'Università di Firenze e correlatore dell'Università di Rouen).

Per tutti i curricula:

Prova finale: scrittura e discussione (6 ECTS, B026791) sarà convalidato dall'Università degli Studi di Firenze il giorno della discussione finale alla presenza di una commissione di tesi mista franco-italiana che includa almeno i due tutor. La tesi di laurea magistrale deve essere redatta in inglese e riportare un riassunto in francese e in italiano e la discussione sarà condotta in inglese (in presenza o a distanza).

CORSI: i programmi dei corsi di tutti i curricula nei quattro semestri all'Università di Rouen sono disponibili su: <http://sciences-techniques.univ-rouen.fr/departement-de-chimie-ufr-sciences-279331.kjsp?RH=1385395459835>

Gli studenti di Firenze iscritti ai curricula "Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici" e "Chimica delle Molecole Biologiche" devono scegliere almeno 18 ECTS di corsi nel percorso a Rouen "Chimie Organique des Molécules pour le Vivant" (in presenza o a distanza).

Gli studenti di Firenze iscritti al curriculum "Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi" dovranno scegliere 18 ECTS di corsi del percorso "Polymères et Surfaces".

Gli studenti dell'Università di Rouen che si trasferiscono all'Università di Firenze potranno validare i seguenti moduli:

TESI DI MASTER:

Percorso "XL-Chem":

Il tirocinio di 6 mesi previsto dal percorso M2-S4 (SHE5D1M1, 30 ECTS) sarà validato effettuando a Firenze Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) di tutti i curricula.

Percorso "Chimie Organique des Molécules pour le Vivant":

Lo stage di 5-6 mesi previsto dal percorso M2-S4 "(SHE3D4M1, 24 ECTS) + 6 ECTS extracurricolari saranno validati effettuando a Firenze Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) del curriculum "Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici"

Percorso "Polymères et surfaces":

Lo stage di 5-6 mesi previsto dal percorso M2-S4 "(SHE1D4M1, 18 ECTS) + 12 ECTS extracurricolari saranno validati effettuando a Firenze: Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) del curriculum "Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi"

Percorso "Analyses et spectroscopie":

Il tirocinio di 5-6 mesi previsto dal percorso M2-S4 (SHE2D3M1, 22 ECTS) + 8 ECTS extracurricolari saranno validati effettuando a Firenze: Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) del curriculum "Struttura, Dinamica e Reattività Chimica".

I progetti di ricerca della tesi di Master devono avere come tutor i due ricercatori/docenti delle due università (Tutor dell'Università di Rouen e co-tutor dell'Università di Firenze).

Per tutti i percorsi, la discussione finale dovrà svolgersi con una commissione di tesi mista franco-italiana che includa almeno i due tutor. La tesi di Master deve essere redatta in inglese e riportare un riassunto in francese e in italiano e la discussione sarà condotta in inglese (in presenza o a distanza).

CORSI: i programmi dei corsi di tutti i curricula e dei quattro semestri dell'Università degli Studi di Firenze sono disponibili a: <https://www.chimicamagistrale.unifi.it/vp-192-insegnamenti.html>

Gli studenti di Rouen iscritti al percorso "XL-Chem" devono scegliere 18 ECTS di corsi in tutti i curricula della LM in Scienze Chimiche ma potranno anche selezionare i corsi in inglese della LM in "Advanced Molecular Sciences"

Gli studenti di Rouen iscritti al percorso "Chimie Organique des Molécules pour le Vivant" dovranno scegliere 18 ECTS di corsi "Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici" o "Chimica delle Molecole Biologiche" oppure i corsi in inglese della LM "Advanced Molecular Sciences".

Gli studenti di Rouen iscritti al corso "Polymères et surfaces" devono scegliere 18 ECTS di corsi del curriculum "Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi" oppure i corsi in inglese della LM "Advanced Molecular Sciences".



Programme d'études : semestres, modules didactiques, crédits

Les étudiants devront être présents au minimum un semestre dans l'université d'accueil pour effectuer leur stage recherche et/ou des cours en présentiel. Grâce au développement des plateformes numériques disponibles, une partie des cours pourra être suivie en distanciel permettant ainsi une organisation flexible et offre de formation étendue de cours dans tous les semestres des masters.

Les étudiants de l'université de Florence en mobilité à l'Université de Rouen pourront valider les modules suivants :

THESE DE MASTER (STAGE):

Tous les parcours :

Prova finale: lavoro sperimentale (jusqu'à 30 ECTS, B026790) en effectuant le stage du parcours « XL-Chem » au M2-S4 (SHE5D1M1, 30 ECTS)

Parcours « Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici » :

Prova finale: lavoro sperimentale (jusqu'à 24/30 ECTS, B026790) en effectuant le stage du parcours « Chimie Organique des Molécules pour le Vivant » M2-S4 « (SHE3D4M1,24 ECTS)

Parcours "Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi":

Prova finale: lavoro sperimentale (jusqu'à 18/30 ECTS, B026790) en effectuant le stage du parcours « Polymères et surfaces » M2-S4 « (SHE1D4M1,18 ECTS)

Parcours "Struttura, Dinamica e Reattività Chimica":

Prova finale: lavoro sperimentale (jusqu'à 22/30 ECTS, B026790) en effectuant le stage du parcours « Analyses et spectroscopie » M2-S4 « (SHE2D3M1,22 ECTS)

Les projets de recherche du stage devront avoir comme tuteurs les deux chercheurs des deux universités (Relatore de l'Université de Florence et correlatore de l'Université de Rouen).

Pour tous les parcours :

Prova finale: scrittura e discussione (6 ECTS, B026791) seront validés par l'Université de Florence le jour de la discussion finale à la présence d'un jury mixte franco-italien qui inclut au moins les deux tuteurs. La thèse de master devra être écrite en anglais avec un résumé en français et en italien et la discussion sera réalisée en anglais (en présentiel ou en distanciel).

COURS : les syllabus des cours de tous les parcours et des quatre semestres à l'Université de Rouen sont disponibles via le lien (<http://sciences-techniques.univ-rouen.fr/departement-de-chimie-ufr-sciences-279331.kjsp?RH=1385395459835>)

Les étudiants de Florence inscrits dans les parcours "Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici" et "Chimica delle Molecole Biologiche" devront choisir au moins 18 ECTS de cours dans le Parcours "Chimie Organique des Molécules pour le Vivant " (présentiel ou distanciel à Rouen)

Les étudiants de Florence inscrits dans les parcours « "Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi » devront choisir les 18 ECTS de cours dans le parcours « Polymères et Surfaces »

Les étudiants de l'université de Rouen en mobilité à l'Université de Florence pourront valider les modules suivants :

THESE DE MASTER :

Parcours « XL-Chem » :

Le stage de 6 mois au M2-S4 (SHE5D1M1, 30 ECTS) sera validé en effectuant Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) de tous les parcours.

Parcours « Chimie Organique des Molécules pour le Vivant » :

Le stage 5-6 mois au M2-S4 « (SHE3D4M1, 24 ECTS) et 6 ECTS extra parcours seront validés en effectuant Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) du parcours « Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici»

Parcours « Polymères et surfaces » :

Le stage 5-6 mois au M2-S4 « (SHE1D4M1,18 ECTS) et 12 ECTS extra parcours seront validés en effectuant Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) du parcours "Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi"

Parcours « Analyses et spectroscopie » :

Le stage 5-6 mois du M2-S4 (SHE2D3M1,22 ECTS) et 8 ECTS extra parcours seront validés en effectuant Prova finale: lavoro sperimentale (30 ECTS, B026790) du parcours "Struttura, Dinamica e Reattività Chimica"

Les projets de recherche du stage devront avoir comme tuteurs les deux chercheurs des deux universités (Tuteur de l'Université de Rouen et co-tuteur de l'Université de Florence).

Pour tous les parcours, la discussion finale devra être réalisée devant un jury mixte franco-italien qui inclut au moins les deux tuteurs. La thèse de master devra être écrite en anglais avec un résumé en français et en italien et la discussion sera réalisée en anglais (en présentiel ou en distanciel).

COURS : les syllabus des cours de tous les parcours et des quatre semestres à l'Université de Florence sont disponibles via le lien (<https://www.chimicamagistrale.unifi.it/vp-192-insegnamenti.html>)

Les étudiants de Rouen inscrits dans le parcours Parcours « XL-Chem » devront choisir les 18 ECTS de cours dans tous les parcours ou les cours en anglais de la formation « Advanced Molecular Sciences »

Les étudiants de Rouen inscrits dans les parcours "Chimie Organique des Molécules pour le Vivant " devront choisir les 18 ECTS de cours dans le parcours « Sintesi, Struttura e Proprietà dei Composti Organici" ou "Chimica delle Molecole Biologiche" ou les cours en anglais de la formation « Advanced Molecular Sciences »

Les étudiants de Rouen inscrits dans les parcours " Parcours « Polymères et surfaces » devront choisir les 18 ECTS de cours dans le parcours «Chimica Supramolecolare, dei Materiali e dei Nanosistemi » ou les cours en anglais de la formation « Advanced Molecular Sciences »



ANNEXE 2

Conversione voti degli studenti del doppio titolo Université de Rouen Normandie et Università di Firenze

Conversion des notes des étudiants du double titre Université de Rouen Normandie et Université de Florence

<i>ECTS GRADE</i>	A	B ¹	B	C ¹	C	D ¹	D	E	E	E	FFX
<i>FRANCE GRADE</i>	16 - 20	15	14	13	12	11.5	11.25	11	10.5	10	9
<i>ITALIAN GRADE (VOTO)</i>	30 e lode	30	29	28	27	26	25	24	23	22	17